

Paris, le 11 juillet 2007

## **Communiqué de presse**

### **LES SERVICES SECRETS ITALIENS ESPIONNENT DES MAGISTRATS EUROPEENS**

Une perquisition effectuée en août 2006 dans les locaux du SISMI, les renseignements militaires italiens, a permis de découvrir que ce service a pris l'initiative, entre 2001 et 2006, de surveiller des magistrats "porteurs de pensées et de stratégies déstabilisantes".

Parmi les documents saisis, figurent des fiches détaillées sur l'action de magistrats italiens et européens au sein d'institutions internationales ou d'associations de magistrats européens telles que MEDEL.

Les services secrets transalpins ont ainsi recensé les noms, adresses, mails, numéros de téléphone de plus de 200 magistrats appartenant à 12 pays membres de MEDEL dont la France. Certains magistrats français, membres du Syndicat de la magistrature semblent ainsi avoir été espionnés.

Une note saisie contiendrait même l'analyse détaillée des messages électroniques de la liste de discussion interne à cette association, décrite par le SISMI comme le deus ex machina d'un mouvement international de magistrats militants qui, profitant des prérogatives que leur accordent leurs fonctions, se constituent en réseau afin d'exercer une influence au plan national et international dans un contexte de lutte contre l'empire occidental capitaliste, n'hésitant d'ailleurs pas à rechercher des alliances avec le monde islamique intégriste.

Au-delà des affirmations paranoïaques et délirantes que contiennent ces notes, il apparaît pour le moins préoccupant que des services secrets se croient autorisés, en dehors de tout cadre légal, à ficher et surveiller l'activité de magistrats. C'est ainsi que le Conseil supérieur de la magistrature italienne, dans une résolution adoptée à l'unanimité de sa formation plénière, a dénoncé cette initiative du SISMI, totalement "étrangère à ses attributions", s'inquiétant même des risques que

constitue cette volonté d'intimidation de la magistrature et de ses répercussions sur la crédibilité de la justice.

Le Syndicat de la magistrature, membre fondateur de MEDEL, s'indigne que de telles pratiques soient encore en cours dans un pays de l'Union européenne et demande aux autorités françaises de réagir avec la plus grande fermeté à cette tentative de déstabilisation.

Une procédure judiciaire est actuellement en cours à Rome, la France doit à ce titre, prendre position pour que les magistrats français concernés par les pratiques illégales du SISMI soient défendus.